



APRÈS 2017

8 DÉBATS SUR L'AVENIR DU SPORT FRANÇAIS

DÉBAT N°1

SPORT ET FINANCEMENT PUBLIC : LA FIN D'UNE BELLE HISTOIRE ?

Nos plus vifs remerciements aux élus et experts qui ont accepté de contribuer à ce dossier :
Patrick Bayeux, Philippe Bouclet, Dominique Carlac'h, Guillaume Gibon, Jean-Paul Omeyer et Arielle Piazza.

Directeur de la publication

Pierre Messerlin, Directeur associé Olbia Conseil
Email : pierremesserlin@olbia-conseil.com

Olbia Conseil

Dirigée par Pierre Messerlin et Thomas Remoleur, la société Olbia Conseil accompagne les institutions sportives, les collectivités territoriales et les entreprises dans leur stratégie de développement dans le monde du sport.

APRÈS 2017 ?

Nul doute, l'année 2017 sera stimulante !

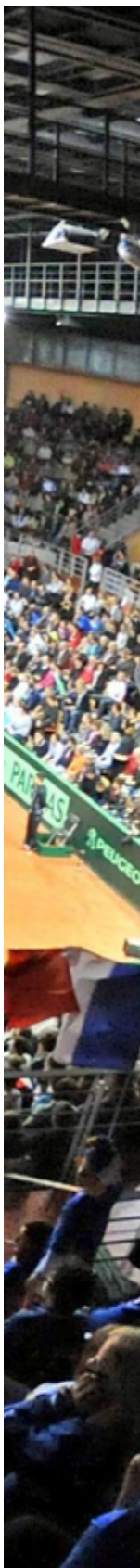
Election du Président de la République et du Président du CNOSF, choix de la ville hôte des JO 2024 : la période qui s'ouvre est une excellente occasion de s'interroger sur l'avenir du sport français et les transformations qui pourraient le remodeler durant les prochaines années.

« Après 2017 » propose de contribuer aux débats en cours par la présentation de données chiffrées et d'analyses comparatives ainsi que par les points de vue des différents acteurs du sport.

Huit cahiers thématiques se succéderont de septembre 2016 à avril 2017. Ils débutent par le sujet sensible par excellence : l'argent public !

Bonne lecture !

Et retrouvez toutes les futures publications sur le site :
<https://sport-apres2017.com/>



Partie 1



Financement public du sport français : une tendance à la baisse?

Les pouvoirs publics, et en premier lieu les communes, soutiennent massivement le sport. Plusieurs indicateurs récents semblent toutefois indiquer un possible recul de leurs dépenses. Au point de fragiliser l'ensemble du système ?

Jusqu'ici tout va bien...

18,2 milliards d'euros pour le sport français !

Les communes constituent le socle financier du sport français.

Selon les dernières données disponibles, les pouvoirs publics ont dépensé 18,2 Md€ en 2013 pour soutenir le sport (aides aux associations et fédérations, subventions à l'emploi, travaux d'équipements et d'aménagement, organisation d'événements, sport à l'école...). C'est le « bloc communal » (les communes en premier lieu et les intercommunalités en appoint) qui prend en charge la plus grande partie de ce financement : 12,1 Md€ en 2013, soit les deux tiers de la dépense publique dans le sport.

L'engagement des autres acteurs publics est plus réduit.

Les départements et les régions apportent collectivement 1,3 Md€ - un montant total important qui a cependant tendance à stagner depuis plusieurs années. L'Etat est surtout présent avec le Ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, qui dépense chaque année 3,8 Md€ dans le sport au sein de ses établissements (soit 80% des dépenses de l'Etat dans le sport). Le Ministère des sports n'apporte lui qu'une dépense de 800 M€, c'est-à-dire moins de 5% de la dépense publique dans le sport français...



.....

Avec 18,2 Md€, le sport représente 1,1% de la dépense publique totale en France (1 551 Md€). C'est un peu moins que la culture (21 Md€, soit 1,35% de la dépense totale).

.....

LE SPORT FRANÇAIS, CHAMPION D'EUROPE DE LA DÉPENSE PUBLIQUE ?

Il n'existe pas de base de données complète concernant les dépenses sportives européennes. Une étude de 2008 commandée par le Ministère des sports apportait néanmoins quelques repères : on y apprenait que la dépense publique sportive française par rapport au PIB (0,69%) était deux fois plus grande que celle des Pays-Bas (0,35%) et trois fois plus importante que celle de l'Allemagne (0,22%) ou de la Suède (0,23%). Mais aucune enquête plus récente n'a confirmé ces comparaisons.

Depuis 2014, les indicateurs budgétaires sont passés à l'orange.

26%

des communes interrogées par l'ANDES ont baissé leurs subventions sportives entre 2015 et 2016. 71% les ont maintenues à leur niveau et 3% les ont augmentées.

Plusieurs facteurs externes entraînent une pression à la baisse sur les dépenses du sport.

Le plus important est la décision de l'Etat de mettre en œuvre un plan d'économies de 50 Md€ sur la période 2015-2017 afin de faire passer le déficit public en-deçà de 3% du PIB. Cet engagement a eu deux conséquences notables : les ministères ont été mis à la diète et les dotations de l'Etat aux collectivités territoriales ont été réduites d'un total de 9,5 Md€ sur trois ans – ce qui exerce notamment une très forte contrainte sur les budgets des communes. Beaucoup d'élus locaux, départementaux et régionaux se sont par ailleurs engagés à ne pas augmenter leurs impôts.

Dans les collectivités et l'Etat, on se serre désormais la ceinture.

L'Observatoire des finances locales a noté une chute du budget global d'intervention des communes (- 1,9%) en 2015 et de leurs investissements en équipements (- 6,6%). Avec quels effets concrets ? Difficile à dire avec certitude. Dans la presse régionale, des articles annoncent régulièrement des baisses de budgets sportifs dans différentes villes françaises – une tendance confirmée par l'enquête annuelle de l'Association nationale des élus en charge du sport (ANDES) auprès de ses adhérents. Au niveau de l'Etat, le budget du CNDS, l'établissement en charge du sport pour tous, est aussi en recul.

	2011	2016	2011 - 2016
Ministère des sports	234 M€	233 M€	- 0,4%
Centre national pour le développement du sport (CNDS)	279 M€	264 M€	- 5,3%

Evolution des dépenses d'intervention du Ministère des sports entre 2011 et 2016



“
L'INVESTISSEMENT DES
COLLECTIVITÉS SERA
MASSIVEMENT TOUCHÉ
PAR LA NOUVELLE DONNE
FINANCIÈRE.

”
DÉLÉGATION DU SÉNAT AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET À LA
DÉCENTRALISATION
L'ÉVOLUTION DES FINANCES LOCALES À L'HORIZON 2017 (NOVEMBRE 2014)

Patrick Bayeux

Consultant en politiques et équipements sportifs



La baisse des budgets sportifs de l'Etat et des collectivités territoriales annonce-t-elle un bouleversement durable du modèle de financement du sport français ?

Bouleversement durable peut-être pas. Je ne pense pas qu'on soit à la veille d'un changement de modèle. Que les lignes bougent certainement, mais de là à tout chambouler, non. D'abord, la baisse du budget de l'Etat est infime par rapport au financement du sport en France. Ce n'est pas quelques millions d'euros qui vont modifier le modèle. Pour ce qui concerne les collectivités

territoriales, je relève que la dernière note de conjoncture du Ministère des sports portant sur l'année 2013 montre que le budget des collectivités territoriales a augmenté de 10,6% entre 2012 et 2013 et en moyenne de 4,62% depuis 2007. Certes, depuis, les dotations de l'Etat vers les collectivités ont baissé. On verra lorsque nous aurons les chiffres si ces baisses ont impacté significativement le monde du sport. Ce que je note toutefois, c'est pour cette année 2016 une reprise significative des projets de construction ou de rénovation des équipements sportifs. Par contre, c'est une certitude, les budgets de fonctionnement sont à la baisse.

Les acteurs du sport seront amenés à travailler différemment, c'est-à-dire en réseau. L'inter-territorialité, les relations entre les territoires et les acteurs vont l'emporter sur le jeu de chaque acteur.

Dans ce contexte, les acteurs publics devraient-ils revoir leurs priorités de dépenses ? Vers quelles actions en particulier ?

C'est déjà fait en particulier sur les dépenses de fonctionnement. Les services des sports font des économies sur le personnel, sur l'entretien et la maintenance et de plus en plus de collectivités mettent en place des politiques tarifaires pour l'utilisation des équipements sportifs. Le soutien aux associations sportives est également impacté. C'est particulièrement vrai pour les départements.



Certaines communes ont également baissé leurs subventions. A moyen et long terme, la tendance sera très certainement à la mise en place d'une tarification et d'un soutien adaptés d'une part à la finalité de l'activité et d'autre part au public. La finalité consiste à différencier les activités de service public et les activités industrielles et commerciales. Quant au public, il s'agira de tenir compte des revenus ou du quotient familial. Tout ceci va se faire progressivement mais la tendance est amorcée.

Quels devraient être les gagnants et les perdants des évolutions en cours ? Des acteurs publics vont-ils monter en puissance ?

Je ne sais pas si on peut parler de gagnants ou de perdants, par contre je pense que les acteurs du sport seront amenés à travailler différemment, c'est-à-dire en réseau. L'inter-territorialité, les relations entre les territoires et les acteurs vont l'emporter sur le jeu de chaque acteur. Désormais, les acteurs devront travailler ensemble sur un territoire pour organiser la solidarité dans l'accès aux pratiques et aux équipements. Dans ce paysage, les intercommunalités vont monter en puissance. ■

Les financements publics peuvent-ils baisser durablement ?



J'ai décidé de diminuer de moitié l'effort demandé aux communes et aux intercommunalités en 2017.



François Hollande,

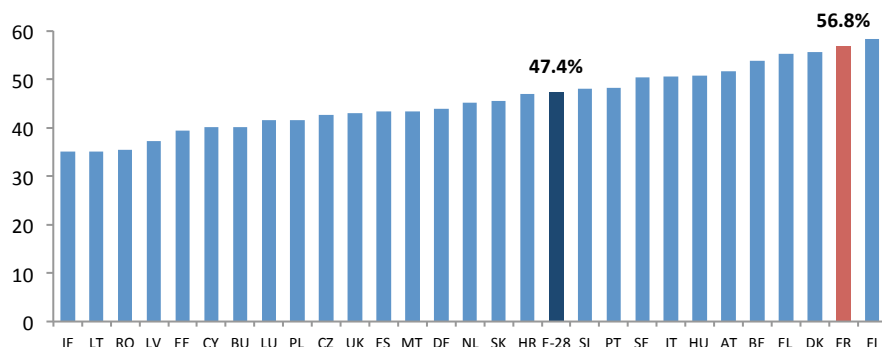
Discours au Congrès des maires, 2 juin 2016

Il y a, ces derniers mois, une volonté de limiter les réductions budgétaires.

En juin 2016, l'Etat est revenu en partie sur sa baisse de dotations aux communes et intercommunalités. Un fonds exceptionnel de 1 Md€ a aussi été créé pour soutenir l'investissement des collectivités et sera prolongé en 2017. Au niveau national, les crédits du sport semblent désormais protégés par le contexte de la candidature aux JO 2024. Difficile en effet d'envoyer un signal négatif au Comité international olympique avant la décision de septembre 2017. « Avec le dossier en cours de Paris 2024, la tendance n'est vraiment pas à la baisse du budget du sport ! » a ainsi déclaré Thierry Braillard, Secrétaire d'Etat aux sports.

A moyen terme, la question du niveau des dépenses sportives se posera à nouveau.

Une fois la campagne présidentielle passée, il faudra certainement resserrer les vis budgétaires... Parce que la France a un taux de dépense publique 9 points plus élevés que la moyenne européenne – et cela pèse lourd sur la fiscalité des entreprises et des ménages. Parce que la dette publique de notre pays s'élève à 95% de son PIB. Parce qu'une remontée des taux d'intérêt mettrait les finances publiques dans une situation intenable. Et si un nouveau tour de vis budgétaire était engagé, le sport serait obligatoirement impacté au niveau national et local...



Dépenses publiques totales rapportées au PIB des pays de l'Union européenne en 2015.

Quel impact possible pour les acteurs sportifs ?

46%

des associations sportives déclarent rencontrer des difficultés avec la baisse des subventions publiques.

Le sport français dispose de ressources propres qui lui permettent de tenir le choc.

On ne le rappelle pas assez mais le mouvement sportif est plus autonome financièrement que bien d'autres secteurs associatifs. Dans une association sportive, en moyenne, les cotisations et recettes d'activités représentent 61% des ressources et les subventions publiques seulement 33%. Cette dépendance au soutien public est bien inférieure par exemple à celle du monde de la culture. Au niveau national, les Français, avec leurs achats de matériel et adhésions aux clubs, contribuent ainsi pour 16,6 Md€ au financement du sport.

Mais tous les acteurs sportifs seront inévitablement affectés.

Les effets d'une baisse budgétaire seraient inégaux selon les acteurs. Les associations avec un ou quelques salariés (au modèle économique souvent instable), les fédérations avec de fortes dépenses dans le haut niveau (leur taux de dépendance aux aides d'Etat peut dépasser les 60%) ou certains sports professionnels peu mûrs (volleyball) feraient partie des plus fragilisés. Quasiment tous les acteurs seraient par ailleurs concernés par une baisse des investissements dans les constructions d'équipements sportifs. Elle constituerait une contrainte majeure pour leur développement alors que le parc actuel est déjà vieillissant.

	Sports	Culture	Loisirs Vie sociale	Education Formation	Action humanitaire
Financements publics	33%	47%	36%	47%	40%
Cotisations	38%	17%	18%	4%	2%
Mécénat / Dons	6%	5%	2%	2%	26%
Recettes d'activités	23%	31%	44%	47%	32%

Nature et origine des financements selon le secteur d'activité des associations

(Source : Viviane Tchernonog, 2007)

Arielle Piazza

Adjointe au Maire de Bordeaux en charge des sports et Vice-présidente de l'ANDES



Selon l'ANDES, 26% des villes ont baissé leurs subventions aux associations sportives en 2016. Pensez-vous que ce phénomène peut s'accroître dans les prochaines années ?

Je n'en suis pas sûre. S'il y a une légère baisse, il y a surtout une tendance à la stabilisation. Les aides financières des communes constituent la force vive des associations sportives et il y a une volonté forte des élus locaux de les préserver. Les communes sont attachées au sport santé, à la valeur éducative du sport, à l'encadrement et la formation de notre jeunesse. Les contraintes budgétaires n'ont pas diminué cet attachement. Les communes continuent à s'engager fortement, y compris par de nombreuses aides indirectes. Selon l'enquête de

l'ANDES, 81% des communes ont maintenu leur mise à disposition de matériel et de personnel. 14% l'ont même augmenté pour le matériel et 7% pour le personnel. Il y a aussi toujours un gros effort de réhabilitation du parc des équipements, porté avant tout par les villes. La légère baisse des subventions communales, si elle est confirmée, ne devrait par ailleurs pas toucher le sport pour tous mais plutôt des activités comme le sport professionnel. Les communes s'en désengageront progressivement afin de préserver leur soutien au développement de la pratique – qui constitue la vraie priorité.

Le contexte budgétaire doit-il inciter les communes à revoir leur manière d'attribuer leurs subventions sportives ?

Je pense que beaucoup se sont déjà mises en marche. On observe un recentrage dans les critères d'attribution avec des politiques sportives mieux définies, annoncées à l'avance pour que tout le monde sache où l'on va, avec comme mots clefs « transparence » et « équité ». Aujourd'hui, les gens veulent savoir ce qu'on fait de l'argent public. Beaucoup de communes évaluent donc tout ce qui est attribué. A Bordeaux, depuis 2009, nous allons voir les clubs en fin de saison et évaluons ce qu'ils

Les aides financières des communes
constituent la force vive des
associations sportives et il y a une
volonté forte des élus locaux
de les préserver.

L'ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS EN CHARGES DU SPORT (ANDES) regroupe les élus de l'hexagone et d'outre-mer et s'appuie sur un réseau de plus de 4 000 villes. Elle permet d'échanger sur les politiques sportives des villes et de représenter les intérêts des collectivités locales auprès de l'Etat et du mouvement sportif.

ont fait. Y compris pour augmenter l'aide de la municipalité quand les choses sont bien faites et qu'elles rentrent dans le cadre de nos politiques ! Des conventions sont passées avec les clubs, avec des contrats d'objectifs, des engagements respectifs entre la commune et les associations. Cette transparence est essentielle pour la municipalité mais aussi pour les présidents d'associations, qui disposent d'une feuille de route claire et comprennent mieux nos critères d'attribution. C'est une politique rassurante pour les clubs. Tout le monde peut avancer ensemble en suivant le même cap. Cela permet aussi de mieux accompagner les clubs fragiles, de les aider à prendre les bonnes décisions et d'inciter chaque association à ne pas rester seule, à dialoguer avec d'autres structures, à partager des moyens et du savoir-faire, et mener des actions conjointes.

Des sources alternatives de financement pourraient-elles compléter les subventions municipales ? Comment favoriser leur développement ?

La culture est souvent mieux servie que le sport de

ce point de vue, notamment avec le rôle des fondations. Le sport a pourtant des missions fortes dans l'éducation, la citoyenneté ou la diversité. Avec des résultats exceptionnels réalisés autour du jeu sportif et de ses règles. Trouver d'autres financements est donc possible. A Bordeaux, des activités sportives sont ainsi organisées l'été pour ceux qui ne peuvent pas partir en vacances. Des partenaires privés nous accompagnent dans la durée pour réaliser ces actions alliant sport et social. Les élus doivent se rendre compte que ce type de soutien existe. Il faut aller taper aux portes et convaincre des partenaires économiques locaux qu'ils peuvent se retrouver dans l'éthique du sport et son image. Certains sujets sont plus compliqués pour trouver des soutiens financiers. C'est le cas du sport féminin car les partenaires sont souvent déjà investis avec des sportifs masculins. Avec une meilleure couverture médiatique, surtout après les JO, il serait plus facile de les convaincre. C'est en tout cas un vrai volet à développer. On ne peut plus penser le sport sans les femmes ! ■



Partie 2



Qui pourraient être les nouveaux financeurs du sport français ?

Si un désengagement partiel des communes se confirmait, quels autres acteurs pourraient avoir l'envie et (surtout) les moyens de combler ce manque et de s'imposer comme des soutiens majeurs du sport français ?



Un retour de l'Etat est-il possible ?



Acteurs politiques et sportifs réclament régulièrement un engagement plus fort de l'Etat.

En France, la centralité de l'Etat est une tradition et le sport n'y échappe pas. Le souvenir de la décennie gaullienne y joue un rôle important : Maurice Herzog, les lois-programmes d'équipements sportifs, les Jeux de Grenoble, le plan 1 000 piscines, les classes de neige... Malgré sa faiblesse budgétaire, le Ministère des sports a toujours entretenu cette nostalgie en choisissant de continuer à traiter de tous les sujets possibles, des subventions aux associations locales jusqu'aux grandes infrastructures sportives.

Les marges de manœuvre de l'Etat sont pourtant très limitées.

L'essentiel du budget sportif de l'Education nationale est consacré aux salaires des 30 000 professeurs d'EPS et à la valorisation des temps sportifs à l'école primaire. Quant au Ministère des sports, les moyens transférés aux collectivités lors de la décentralisation de 1982-1983 ne reviendront plus. Même des mesures de financement exceptionnel comme le prélèvement sur les recettes de la Française des Jeux pour l'Euro 2016 (24 M€ au maximum par an) reste anecdotique comparé à l'ensemble du financement du sport français.

0,13%

.....

C'est ce que représente le prélèvement annuel exceptionnel sur la Française des Jeux pour l'Euro 2016 (24 M€ annuels au maximum) par rapport à l'ensemble de la dépense publique sportive (18,2 Md€).

.....

Intercommunalités et régions : le futur du sport français ?

Quelles collectivités pourraient se substituer à l'action des communes ?

La compétence « sport » n'étant pas exclusive, toutes les collectivités peuvent s'en saisir. Contraints par le poids croissant de leurs obligations sociales, les départements en ont cependant rarement l'envie. Les régions sont plus volontaires car le sport apparaît comme un outil intéressant pour promouvoir leur stratégie économique. Les intercommunalités activent elles souvent leur compétence « optionnelle » de construction et gestion des équipements structurants et s'emparent aussi parfois d'autres responsabilités (soutien aux clubs...).

Une « diversification » du financement public ne pourra pas cependant se faire rapidement.

Les régions ont les moyens d'investir dans le sport (leurs dépenses d'intervention et d'investissement sont en hausse : + 3,9% et 4,7% en 2015) mais de par leur échelle, elles privilégieront toujours des activités à large portée (grands événements, haut niveau...). Le rôle des intercommunalités pourrait être plus large – à terme. Dans l'immédiat, leur situation ressemble à celle des communes (- 0,2% en intervention et - 9,3% en investissement) et elles doivent encore trouver le bon équilibre entre intérêt communal (proximité) et intercommunal (projets structurants, coopérations...).

27 M€

C'est la dépense sportive moyenne annuelle des 22 anciennes régions. Elle masque néanmoins de grandes disparités d'une région à l'autre (moins de 10 M€ pour les plus petites, au-delà de 60 M€ pour les plus grandes). Le sport représentait le plus souvent entre 2 et 3% de leur dépense globale.

“

Nous devons encore lui
laisser du temps du fait
de son peu d'ancienneté
mais l'intercommunalité
est une échelle
pertinente pour conduire
une politique sportive.

”

Michel Champion, Trésorier de l'ANDES

Cité dans « Le sport se voit un avenir intercommunal...
Ou pas ! », *Acteurs du sport*, n°163, novembre 2014

Jean-Paul Omeyer

Conseiller régional, Président de la commission sport de la région Grand Est



La création de « super » régions, comme celle du Grand Est (Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine), modifie-t-elle la manière dont elles financent le sport ? Comment définissent-elles leurs priorités sportives ?

La loi NOTRe ne modifie pas la manière de financer le sport mais la convergence des nouvelles politiques régionales demande d'adapter les critères d'intervention au nouveau périmètre géographique. Par chance, les priorités sportives étaient les mêmes dans nos anciens trois territoires, elles seront donc maintenues dans les années à venir en faveur du sport de haut niveau, des ligues et manifestations sportives, et enfin des investissements sportifs.

Le sport, facteur d'excellence et d'attractivité de la nouvelle région Grand Est, contribue à la reconnaissance de son dynamisme et à la construction de son identité.

Dans les 5 à 10 prochaines années, la région du Grand Est pourrait-elle envisager de renforcer son action dans certaines politiques sportives ? Lesquelles ?

La région Grand Est est partenaire des travaux de concertation en cours avec le Ministère et l'Association des régions de France, notamment sur le financement du sport de haut niveau. Les résultats de ces travaux pourront faire évoluer les orientations régionales. En complément des priorités évoqués précédemment, on peut néanmoins dès à présent noter la prise en compte des thématiques suivantes : sport-santé, double projet et intérêt territorial.

Comment les actions sportives pourraient-elles participer à l'émergence d'une identité commune entre les trois anciennes régions composant le Grand Est ?

La prise en compte du sport comme un facteur d'excellence et d'attractivité de la région, ainsi que l'accompagnement d'événements sportifs d'envergure internationale sur le territoire doivent profiter à la reconnaissance du dynamisme de la région Grand Est et ainsi participer à la construction de sa nouvelle identité. ■

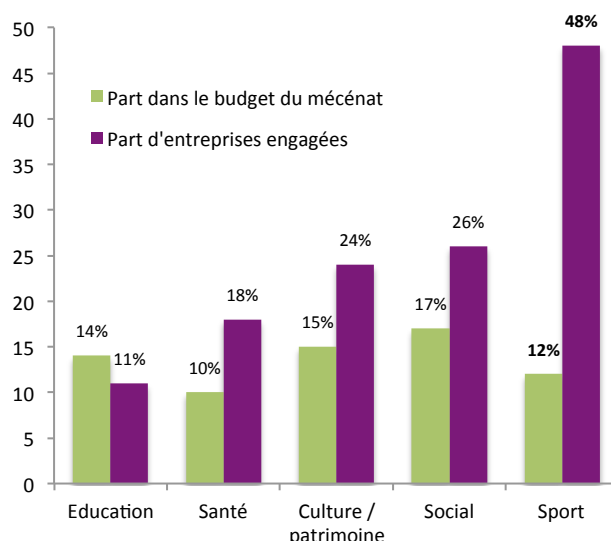
Entreprises : sont-elles prêtes à investir plus fortement dans le sport ?

Le financement du sport par les entreprises : oscillogramme plat !

Il y a quelques années, ce fut la grande crainte : la « privatisation » du sport français par quelques grosses entreprises (dont le projet de Lagardère dans le sport de haut niveau était devenu le symbole). Cette perspective ne s'est jamais matérialisée : si le financement du sport par les entreprises est passé de 1,7 Md€ en 2000 à 3,3 Md€ en 2008 (sous l'effet notamment de la hausse des droits TV du football), il est resté désespérément stable depuis cette date. Aujourd'hui, c'est d'ailleurs plutôt le désengagement de partenaires historiques – comme Areva dans l'athlétisme – qui inquiète.

Mécénat sportif : un potentiel à mieux développer ?

Boosté par une fiscalité avantageuse, le mécénat d'entreprise pourrait représenter une nouvelle source de financement privé. Il est en forte croissance : tous secteurs confondus, il représentait 3,5 Md€ en 2015 contre 2,8 Md€ en 2013, et il continuera à progresser. Le sport est la première activité financée par le nombre d'entreprises (48%) mais pas le premier bénéficiaire (12% du budget global, soit environ 450 M€) car il intéresse avant tout les TPE-PME et beaucoup moins les grandes entreprises (qui privilégient la culture, l'éducation ou le social). Une lacune qui mériterait d'être corrigée par les acteurs sportifs ?



Baromètre CSA/Admical
Le mécénat d'entreprise en France 2016

POURQUOI LES ENTREPRISES FONT-ELLES DU MÉCÉNAT DANS LE SPORT ?

Pour Admical, association de promotion du mécénat d'entreprise, le sport est « *traditionnellement prisé des très petites entreprises du fait de ses valeurs de dynamisme et de proximité (...) Il permet de créer un lien entre l'entreprise et le public jeune. Les actions soutenues par les entreprises mécènes du sport favorisent généralement deux types d'actions : la sensibilisation des publics grâce à des programmes de santé ou d'éducation par le sport, l'accompagnement et jeunes athlètes et la reconversion de sportifs de haut niveau.* »



“

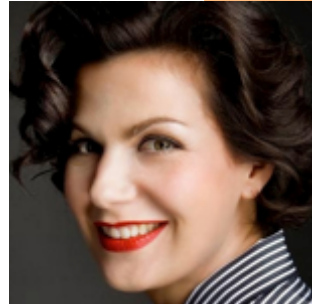
10% SEULEMENT DES ENTREPRISES
QUI INVESTISSENT AURAIENT UNE
BONNE CONNAISSANCE DU SPORT,
ALORS QUE CELUI-CI CONSTITUE
UN GISEMENT APPRÉCIABLE
EN TERMES DE CROISSANCE.

”

COMITÉ NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS ET MINISTÈRE DES SPORTS
ASSEMBLÉE DU SPORT. POUR UNE FRANCE 100% SPORT (2011)

Dominique Carlac'h

Présidente du Comité sport du MEDEF
et de D&Consultants



Quel regard les entreprises portent-elles sur la réduction des budgets de l'Etat et des collectivités territoriales dans le sport ? Faut-il s'en inquiéter ou la considérer comme une rationalisation difficile mais indispensable de l'action publique ?

L'inversion de la courbe du chômage ne sera possible que si la France retrouve une croissance dynamique et durable de ses entreprises. Or, la dérive de la dépense publique en France en constitue le principal obstacle, puisqu'elle induit de facto un niveau record de prélèvements obligatoires. À la fin du premier trimestre 2016, la dette publique s'établissait à 2137,6 Md€ (97,5% de notre PIB), en hausse de 40,7 Md€ par rapport au trimestre précédent. Sans nuire au niveau de prestations et à la qualité des services apportée

aux citoyens, ni brader notre modèle social, il devient donc indispensable de procéder à une diminution des dépenses publiques et à une amélioration mesurable et continue de la productivité de la sphère publique. J'ajoute que les difficultés de financement que peuvent rencontrer les collectivités locales à la suite des transferts de compétence organisés par l'Etat, ne peuvent être résolues par la création d'un nouvel impôt sur les facteurs de production. Les entreprises contribuent déjà pour près de 50% aux recettes fiscales des collectivités locales. La création de nouvelles taxes venant s'additionner aux soixante auxquelles elles peuvent être soumises au titre d'une implantation locale est juste en l'état impensable.

Dans ce contexte, les entreprises ont-elles vocation à assumer de nouvelles responsabilités dans le sport et à financer certaines activités associatives (événements, éducation et insertion professionnelle par le sport, aide à la gestion des associations...) ?

Près de 70% des chefs d'entreprise¹ demandent une diminution du budget des collectivités territoriales. Et parmi eux, 60% visent particulièrement les budgets alloués au sport. Pour

Les entreprises et le monde
du sport doivent pouvoir établir
leur relation sur des critères
communs de performance.

LE COMITÉ SPORT DU MEDEF a été créé en 2009 et est composé d'une quarantaine de membres. Il est notamment chargé du dialogue entre le MEDEF et tous les acteurs du sport. Un accord de partenariat a été conclu entre le MEDEF et le CNOSF le 28 mai 2010.

autant, je reste persuadée que ces résultats peuvent changer à condition que les entreprises et le monde du sport établissent leur relation sur des critères communs de performance. A l'instar de toute relation commerciale, l'entreprise sponsor, mécène ou partenaire doit pouvoir s'assurer de la bonne santé économique, de la pérennité et de la responsabilité sociale de la structure sportive qu'elle soutient en ayant recours, si besoin, à un référentiel d'évaluation. Ainsi aux logiques sportives, doivent désormais être ajoutées des logiques économiques fondées sur une transparence, un contrôle financier rigoureux ainsi que l'établissement de principes de gouvernance arrêtés en commun. C'est là tout le sens de l'article 2 de la Charte Relations partenariales Sport et Entreprises présentée par le Comité Sport du MEDEF en 2011².

Les grandes entreprises françaises font peu de mécénat dans le sport. Comment pourrait-on les inciter à mieux utiliser ce levier spécifique de financement ?

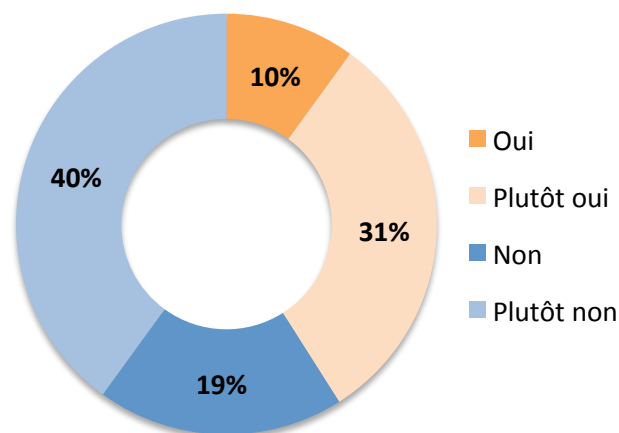
Il me semble qu'en l'état un essor radical et spontané du mécénat sportif est peu probable car

celui-ci n'offre pas les mêmes possibilités de communication que le mécénat traditionnel. Le mécénat valorise généralement l'image institutionnelle de l'entreprise. Le sponsoring sert essentiellement à promouvoir les produits et les marques. Toutefois, la frontière entre mécénat solidaire et sponsoring engagé devient de plus en plus ténue. Je pense qu'une nouvelle voie peut être recherchée à mi-chemin entre l'intérêt particulier de la marque (sponsoring pur) et l'intérêt général (mécénat pur). Pourquoi ne pas envisager des actions dites de « sponsoring citoyen » pouvant bénéficier d'avantages fiscaux intermédiaires ? ■

¹ 63^{ème} baromètre Fuducial des TPE – 3^{ème} trimestre 2016

² <https://medef-sport.fr/dossiers-thematiques/ethique/>

Les acteurs sportifs doivent-ils avant tout compter sur eux-mêmes ?



Le coût : un frein à la pratique du sport ?

Enquête auprès des pratiquants sportifs franciliens, DRJSCS Ile-de-France 2014

Les ressources propres sont-elles l'avenir du sport français ?

C'est en tout cas ce que pense la Cour des comptes. Dans un rapport de 2011, elle préconisait l'accroissement des ressources propres des acteurs sportifs : diversification des activités, travail en réseau, organisation d'événements et d'activités créatrices de recettes commerciales, naming, emprunts bancaires garantis par les pouvoirs publics... Sans conteste, cette mutation du fonctionnement du club sportif est indispensable (et sera débattu dans un prochain cahier d'« Après 2017 ») mais elle s'inscrit dans un temps long.

Peut-on augmenter le prix de la pratique sportive ?

A plus court terme, le financement par le pratiquant apparaît comme « la » question centrale. Le mécanisme n'est pas populaire et doit tenir compte des inégalités sociales qu'il pourrait provoquer. Mais le coût de la pratique sportive est souvent loin de sa valeur réelle alors même qu'il existe de nombreuses aides sociales pour aider les familles les plus démunies : CAF, collectivités, comités d'entreprise... Certaines fédérations, comme le golf et le tir à l'arc, ont d'ailleurs montré la voie ces dernières années en y ayant recours pour financer des événements et projets de développement.

LE FONDS DÉDIÉ AUX GRANDS ÉVÉNEMENTS DU TIR À L'ARC

La Fédération française de tir à l'arc a créé en avril 2014 un fonds spécifique dédié à l'organisation des grands événements de la FFTA et abondé par une hausse de la licence de 2 euros. Cette mesure répondait aux nouveaux critères de subventions établis par l'Etat, qui excluait certaines manifestations de la FFTA. Conçue comme un complément aux financements traditionnels, elle a permis l'organisation du championnat du monde 3D 2017 et du championnat d'Europe junior 2016 ainsi que d'assurer le financement d'activités clefs (production d'images TV, hospitalités VIP, services aux licenciés...) qui sont autant d'investissements dans le modèle économique à long terme de la fédération.

Philippe Bouclet

Président de la Fédération française de tir à l'arc



Votre fédération constate-t-elle une réduction du soutien financier de l'Etat et des collectivités territoriales à ses activités ?

Comme la majeure partie des associations, quel qu'en soit le niveau, les fédérations ont été impactées par les restrictions de budget. Ce fut pour notre part le cas de notre convention d'objectifs avec le ministère.

L'évolution des financements publics a-t-elle été déterminante dans votre décision de créer un fonds dédié aux grands événements et alimenté par une hausse du prix des licences ?

La difficulté d'obtenir à travers le CNDS la globalité des sommes demandées pour des grands événements (nous sommes sur des montants n'excédant pas 200 000 €, loin de certaines demandes), quand elles ne furent pas carrément amputées au dernier moment, fut le principal moteur de ce montage financier fédéral qui n'est pas directement une augmentation de la licence mais une participation aux financements des grands événements choisis par la Fédération. En effet les nouvelles règles fixées par le CNDS excluent de fait

certaines de nos compétitions mondiales ainsi que tous les championnats internationaux jeunes.

Pensez-vous que ce type d'autofinancement va devenir plus fréquent dans le sport ?

La restriction des budgets fait qu'il nous faut trouver des financements annexes. Le partenariat privé en est un moyen. Croire qu'il est, pour certaines fédérations, la solution est illusoire. Et c'est soit faire preuve de cynisme, soit bien méconnaître le monde économique, qui est loin d'être philanthropique, que d'affirmer de telles choses. La solution est donc d'aller chercher les fonds nécessaires à la source. Il est toujours difficile de demander une augmentation de la licence. Autant un licencié accepte d'acheter des matériels techniques au-delà de 1 000 € ou est prêt à payer une inscription à une compétition de renom plus de 100 €, autant il ne l'est pas à payer 1 ou 2 € de plus sur le tarif de sa licence. C'est comme cela ! Le biais est donc de mettre en exergue les centres d'intérêt de chacun, où l'individu sera sensibilisé aux arguments donnés pour justifier l'augmentation, ou alors plaider en faveur d'une communauté sportive qui se reconnaîtra dans le projet. Les meilleurs exemples sont le golf avec la Ryder cup et le tir avec le centre national de Châteauroux, qui ont anticipé les dépenses à venir sur des projets plutôt que mettre les licenciés devant le fait accompli. ■

La solution est d'aller chercher

les fonds nécessaires à la source.

Des sources alternatives de financement ?

L'exemple du crowdfunding

Un mode de financement prometteur

Le crowdfunding ou financement participatif est un outil de collecte de fonds opéré via une plateforme Internet. Il permet à des contributeurs individuels de découvrir des projets et de les financer par don, prêt ou investissement. Son développement est fulgurant en France : il représentait 78 M€ en 2013 (dont 20 M€ de dons, qui est la forme privilégiée de crowdfunding pour les associations) et atteint désormais 296 M€ en 2015 (dont 50 M€ en dons).

Quelle place dans le financement sportif de demain ?

Des plateformes spécialisées sont apparues dans le sport, comme Fosburit ou sponsorise.me, et représentent aujourd'hui 15 M€ de financement annuel. C'est encore peu dans l'absolu mais ce montant continuera à croître rapidement. Il s'intègre aussi parfaitement dans le modèle économique du sport français : il vient en complément d'autres financements, repose sur le point fort des acteurs sportifs (une large assiette de pratiquants et supporters) et est accessible à tous les types d'acteurs – de l'athlète seul à la fédération nationale –, en privilégiant les plus dynamiques (on est jugé sur son projet, pas l'ancienneté ou la notoriété).

2,3 millions

de financeurs ont déjà soutenu un projet de crowdfunding sur une plateforme française.

Financement participatif France
Baromètre du crowdfunding 2015

COMMENT L'ÉQUIPE DES 12U DE BASEBALL S'EST RENDUE À L'EURO ET AU MONDIAL 2015

A l'été 2015, la Fédération française de baseball et de softball avait besoin de boucler le financement de deux déplacements de son équipe de jeunes 12U aux championnats d'Europe en Pologne et championnats du monde à Taiwan (budget total : 55 000 €). Par le biais d'une campagne de crowdfunding, la FFBS a levé les 10 000 € manquants auprès de 130 personnes. Et l'Equipe de France a terminé à la troisième place de l'Euro !



“

AUJOURD'HUI NOUS DEVONS INVENTER
LES VOIES ET MOYENS DE FINANCEMENT
NOUVEAUX EN PHASE AVEC UNE
ÉCONOMIE DE L'INNOVATION ET DE LA
RUPTURE. CETTE RÉVOLUTION NE FAIT
DONC QUE COMMENCER.

”

EMMANUEL MACRON

ASSISE DE LA FINANCE PARTICIPATIVE, 29 MARS 2016

Guillaume Gibon

Cofondateur de la startup Fosburit



Le crowdfunding est-il devenu une source de financement crédible pour les acteurs sportifs ?

Le crowdfunding est de plus en plus crédible ! Plus de 3 000 projets seront financés en France cette année, portés par des acteurs sportifs variés et représentant 15 millions d'euros (estimation mondiale 300 millions). Tous ces acteurs s'appuient aujourd'hui sur cette nouvelle opportunité de financement, quel que soit leur niveau ou leur discipline. Un sportif va mobiliser ses communautés autour de ses prochaines échéances sportives, un club va s'appuyer sur ses adhérents pour financer son développement ou l'acquisition de matériel... Quant aux fédérations, avec lesquelles nous avons signé de nombreux partenariats, elles font la promotion de ce système auprès de leurs licenciés ou l'utilisent directement pour leurs équipes nationales. Et le mouvement s'amplifie, alors qu'à

Le crowdfunding est une véritable opportunité pour donner un nouveau souffle au tissu associatif.

peine 1% du marché est adressé, nous recevons chaque jour un nombre croissant de demande !

En facilitant le financement par projet, le crowdfunding peut-il contribuer à redynamiser et renouveler le tissu sportif associatif ?

Sans ce nouveau système, de nombreux projets sportifs ne verraient malheureusement pas le jour et de nombreuses actions associatives seraient en danger... Sans remettre en cause le financement actuel du sport principalement basé sur des subventions publiques souvent récurrentes, le crowdfunding est une véritable opportunité pour donner un nouveau souffle au tissu associatif. Il répond à des besoins concrets de ses acteurs, qui doivent se mobiliser pour présenter un projet de qualité avec un budget précis et ainsi passer « l'épreuve » du financement par la foule.

Réussir une campagne, leur permettra également d'identifier, de valoriser et de donner une exposition digitale forte à leurs actions et communautés, des points clefs pour aller plus loin dans leurs démarches auprès de sponsors privés. En effet, les marques elles-mêmes ne s'y trompent pas et sont de plus en plus nombreuses à soutenir des projets

LA SOCIÉTÉ FOSBURIT a été créée en 2014 par Charles Mahé et Guillaume Gibon. Elle est aujourd'hui la plateforme leader sur le marché du financement participatif sportif en France et a intégré le Tremplin, l'incubateur des startups sportives de la Mairie de Paris. Ses projets ont un taux de succès dépassant les 90%.

de crowdfunding. Crédit Agricole, notre partenaire football soutient financièrement et en terme de visibilité les projets de cette discipline sur notre plateforme.

De quelle manière des financeurs publics – notamment les collectivités territoriales – pourraient-ils s'associer aux opérations de crowdfunding ? Quel serait l'intérêt de tels partenariats ?

Quand on connaît le contexte économique et les tendances fortes qui se mettent en place (baisse des subventions, transfert de compétences aux collectivités territoriales, baisse des budgets alloués aux fédérations), c'est tout le financement du sport qui est remis en cause. Et les financeurs publics auraient tout intérêt à s'intéresser fortement aux nouvelles innovations, digitales notamment, qui pourraient sauver un modèle fragilisé. Ils pourraient promouvoir ce dispositif, l'encourager financièrement, participer aux projets ou encore utiliser les plateformes pour mettre en avant et valoriser leurs actions. Enfin, le crowdfunding sportif pourra aussi à terme devenir pour ces acteurs publics un nouveau critère d'évaluation des projets, à l'image des budgets participatifs qui voient le jour.



Partie 3



Quel modèle de financement dans 10 ans ?

Nul ne sait ! Mais plusieurs constats semblent s'imposer : le rôle prééminent des communes perdurera, le sport français devra entamer une cure de désintoxication d'argent public (plus ou moins lourde) et la question de l'efficacité de l'utilisation de l'argent public se posera de plus en plus.

Dans 10 ans... Les villes seront toujours au cœur du financement du sport.



Même en baisse, le budget sportif des villes demeurerait le plus important.

L'écart financier est trop important avec les autres acteurs publics pour qu'il soit réduit de manière significative. Le Ministère des sports ou les régions peuvent avoir un impact fort sur des sujets ciblés mais ils n'ont pas la masse budgétaire suffisante pour pouvoir rivaliser avec les communes. Chaque année, le budget du Ministère des sports est débattu avec passion pour des variations qui ne dépassent pas les 10 M€. De 2012 à 2013, le budget sportif cumulé du bloc communal a augmenté de 1,3 Md€... C'est 130 fois plus !

Le grand enjeu du sport français... Dont on ne parle presque jamais.

Le sport ne manque pas sujets médiatiques mais le rôle des communes y est rarement évoqué. Il est pourtant le sujet central des années à venir. Quels leviers budgétaires ou législatifs pourraient être actionnés par un gouvernement en 2017 pour faciliter l'action sportive des collectivités locales ? Comment coordonner ces actions sur une échelle régionale ou nationale ? Comment s'appuyer sur la candidature Paris 2024 pour mieux les valoriser ?

1,6%

Si toutes les fédérations sportives augmentaient de 1 euro par mois toutes leurs licences (16 millions), cela rapporterait 200 M€ - une somme très appréciable mais qui ne représenterait que 1,6% des dépenses annuelles du secteur communal.

Dans 10 ans... Le sport devra moins dépendre de l'argent public.

25%

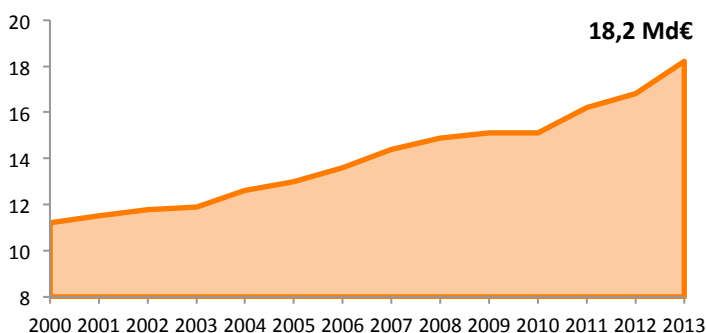
des financements publics
attribués aux acteurs sportifs
prennent la forme de
commandes publiques et
75 % de subventions
(données 2011).

Les acteurs du sport se sont habitués à une hausse continue des aides publiques.

Les 15 dernières années ont vu une augmentation vertigineuse des financements publics en faveur du sport. Ces derniers sont passés de 11,2 Md€ en 2000 à 18,2 Md€ en 2013, soit une hausse de 62% des dépenses ! La période étant désormais davantage à la modération budgétaire, les acteurs sportifs vont devoir s'adapter à une croissance plus faible des dépenses publiques, voire à une décroissance temporaire. Le financement complet ou partiel de projets par des hausses du prix de la licence, le crowdfunding ou le mécénat devront faire l'objet d'une attention bien plus forte afin de diversifier au maximum les sources de recettes.

La logique d'attribution des fonds publics sera aussi modifiée.

Si les collectivités devront parfois dépenser moins, elles dépenseront aussi différemment. Déjà, la commande publique est devenue un mode de financement plus fréquent, mettant en concurrence les associations entre elles et les associations avec les entreprises. Les collectivités feront peut-être aussi des choix plus tranchés. Le sport professionnel sera certainement dans le viseur. L'Inspection générale des finances a identifié 40 M€ d'économies dans les subventions des collectivités aux clubs de football et de rugby. Certaines villes, comme Grenoble récemment, ont déjà montré qu'elles étaient prêtes à des coupes sèches de ce type pour préserver leurs autres actions sportives.



**Evolution des dépenses
publiques dans le sport sur la
période 2000-2016**

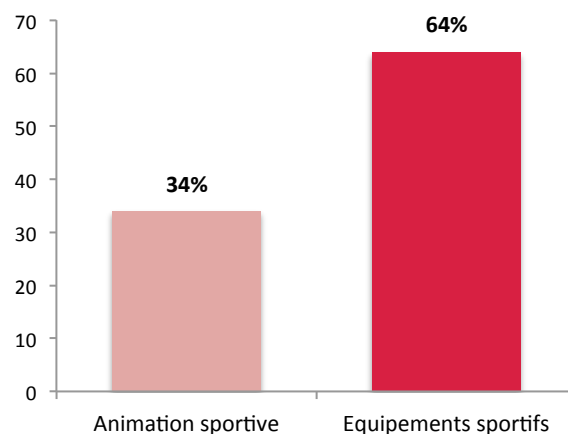
Dans 10 ans... Un meilleur financement passera aussi par une dépense optimisée.

Les collectivités territoriales incitent de plus en plus à mieux dépenser.

C'est la conséquence heureuse d'un phénomène douloureux : la contrainte sur les dépenses publiques oblige à optimiser celles-ci, à mutualiser les moyens et à mieux évaluer l'utilisation des fonds publics par les acteurs sportifs. Ce n'est pas une évolution nouvelle pour les collectivités mais le contexte rend ces exigences plus urgentes et facilite leur diffusion dans tous les territoires. Il pourrait aussi favoriser l'adoption de nouvelles compétences sportives dans les intercommunalités, qui semblent les mieux placées pour piloter cette rationalisation de la dépense locale.

Les acteurs sportifs français sont-ils prêts ?

Pas tous, c'est certain, mais rien n'indique qu'il faille être pessimiste. D'abord, parce que beaucoup de territoires mènent des politiques intelligentes avec des choix clairs et mis en œuvre progressivement pour laisser le temps aux associations de s'adapter. Ensuite, parce que le mouvement sportif n'est pas inerte. Des clubs locaux innovent dans leur recherche de financement et la mutualisation de projets en commun tandis que des fédérations, comme le basketball avec les coopérations territoriales de clubs (CTC), montrent l'exemple. Tout est donc possible !



La compétence sportive dans les communautés
Observatoire de l'AdCF 2012

CHÂTEAUGIRON, UN EXEMPLE DE DÉPENSE MIEUX MUTUALISÉE

La communauté de communes du pays de Châteaugiron a adopté en 2013 le principe d'un intérêt sportif communautaire incluant l'expérimentation d'un accompagnement des acteurs sportifs. Un label « projet sportif intercommunal » a été créé autour d'événements sportifs intercommunaux, de démarches de mutualisation ou d'autres politiques sportives tournées vers l'ensemble du territoire. Cette labellisation a donné lieu à une ouverture de subventions communautaires pour ces projets sportifs partagés.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Admical / CSA, *Le mécénat d'entreprise en France*, baromètre, mai 2016
- Centre national pour le développement du sport, *Rapport d'activité*, 2015
- CNOSF / Centre de ressources DLA sport, *Quels leviers de développement pour les associations sportives ?*, étude réalisée par Sport Value et Olbia conseil, 2016
- Cour des comptes, *Sport pour tous et sport de haut niveau : pour une réorientation de l'action de l'Etat*, rapport public thématique, 2013
- Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Île-de-France, *Le coût du sport est-il un frein à la pratique ?*, 2014
- Institut régional de développement du sport Île-de-France, *La vie des associations sportives – volet 2. La pluralité de modèles socioéconomiques*, Les Cahiers de l'IRDS, n° 29, novembre 2014
- Institut régional de développement du sport Île-de-France, *En Ile-de-France, un jeune sur cinq reste éloigné de la pratique sportive*, Les Cahiers de l'IRDS, n° 31, septembre 2015
- Ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative, *Etude du financement public et privé du sport en Europe : synthèse*, étude réalisée par Amnyos Consultants, 2008
- Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports, *Projet de loi de finances 2016. Dossier de presse*, septembre 2015
- Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports, *Le poids économique du sport en 2013*, Stat-Info, n°16-03, août 2016
- Observatoire des finances locales, *Les finances des collectivités locales en 2016. Etat des lieux*, 2016
- Frédérique Thomas et Clément Thoraval-Mazéo, *Sport et intercommunalité. Enjeux et retours d'expérience*, Territorial éditions, 2015
- Viviane Tchernonog, *Les associations en France : poids, profils et évolutions*, CNRS – Centre d'économie de la Sorbonne, 2007
- Viviane Tchernonog, *Les associations entre crise et mutations : les grandes évolutions*, ADDES et Fondation Crédit coopératif, 2013